RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire de la commune de 88130 CHARMES



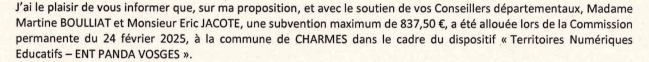
PÔLE JEUNESSE ET INNOVATION **DIRECTION DU NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION**

Réf.: PJI/DNM/RJ/N° 3

Affaire suivie par Romain JAMOT Tél.: 03.29.30.34.77 - rjamot@vosges.fr

Objet: TNE notification d'aide financière - ENT PANDA VOSGES

Monsieur le Maire,



Le versement de l'aide financière allouée se fera à réception de la facture acquittée reçue, via le guichet citoyen sur le site internet vosges.fr, dans le téléservice « Demande de versement d'une subvention : appui aux collectivités » de la thématique « Aides aux collectivités ».

De plus, les Conseillers départementaux souhaitent que vous donniez communication de l'octroi de la subvention à votre conseil municipal et que vous portiez cette information à la connaissance de la population, soit par l'intermédiaire d'un communiqué dans la presse locale, soit par le biais de votre bulletin communal. Cette communication devra également mentionner « Opération soutenue par l'Etat dans le cadre de l'action Territoires Numériques Educatifs du Programme d'investissements d'avenir, opérée par la Caisse des Dépôts (La Banque des Territoires) ».

Je vous rappelle également que les équipes départementales restent disponibles pour vous accompagner dans ce dispositif auprès de vos usagers par le biais d'ateliers, de flyers ou d'interventions spécifiques.

Je vous remercie de votre participation active à la transformation de notre école afin de préparer, nous l'espérons, notre jeunesse aux défis à venir.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Vice-président délégué,

Jerome MATHIEU 2025.03.11 17:52:49 +0100 Ref:8313775-12479485-1-D Signature numérique Vice-président du Conseil départemental délégué à la Communication et aux Usages du numérique

Jérôme MATHIEU

Copie à :

CD88-DCTE-Service des subventions aux collectivités

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».

> 8, rue de la Préfecture 88088 Epinal Cedex 9

Tél.: 03 29 29 88 88

Mail: presidentcd88@vosges.fr

